

Département  
DU LOIRET

—  
Arrondissement  
DE MONTARGIS  
—  
Canton  
DE COURTENAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

**Séance du 01 octobre 2009**

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

**date de convocation** : 22 septembre 2009

En exercice : 11

**date d'affichage** : 05 octobre 2009

Présents : 9

L'an deux mil neuf, le 01 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 septembre 2009 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

**Etaient présents** : Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Michel GALLARDO, Véronique HABSIGER Micheline LAURENT, Coralie NAUDIN

**Excusés et représentés** : Gérard NICOLAS, Yvon BOYER

**Secrétaire de séance** : Coralie NAUDIN

La séance est ouverte à 20h.

Le procès-verbal du 16 juin 2009 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

#### **I – Démission**

Le maire informe le Conseil de la démission de Gérard NICOLAS de son poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et de conseiller municipal, lecture faite du courrier reçu de ce dernier.

Pour autant, le maire précise que cette démission ne sera effective que lorsque M. Gérard NICOLAS aura eu l'acceptation de sa démission par la Madame la Sous-Préfète.

De ce fait, M. Gérard NICOLAS est, à ce jour, toujours considéré comme 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune.

#### **II – Prix pieu d'acacia**

Le maire informe le Conseil que des pieux d'acacia ont été préparés par l'ouvrier de commune. Afin de pouvoir les vendre, il convient d'en fixer un prix de vente.

Le maire propose de les vendre 3,50 € pièce

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 10 voix pour et 1 abstention de fixer le prix du pieu d'acacia à 3,50 € pièce

### **III – Loyer logement**

Le maire informe le Conseil de la nécessité de revoir le prix du loyer du logement.

Il est actuellement fixé à 275 € par mois plus 92 € de charges du 15 octobre au 15 avril, le montant des charges étant calculé prorata temporis en fonction de la mise en route et de la fermeture du chauffage.

Le loyer n'ayant jamais été revalorisé depuis que le logement a été désaffecté, le maire propose que ce loyer passe à 350 € par mois, les charges restant inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de fixer à 350 € le prix du loyer mensuel

**MAINTIENT** le montant des charges à 92 € mensuel avec prorata temporis de l'utilisation du chauffage.

### **IV - Location logement**

Le maire informe le Conseil que le logement est loué depuis le 01 septembre 2009.

A cet effet, un bail d'une durée d'un an reconductible de façon tacite a été signé avec Mme Anne GEORGES.

Il précise que Mme Anne GEORGES est la directrice de la MARPA qui va ouvrir à Ervauville.

### **V – Sinistre à la salle polyvalente et à l'atelier**

Le maire informe le conseil qu'un vol a eu lieu à l'atelier et à la salle polyvalente dans la nuit du 31 août 2009.

Il a été volé 2 tronçonneuses, 1 taille haies dans l'atelier et des boissons dans la réserve de la salle polyvalente.

Ils sont passés par la fenêtre de l'atelier en réparation puis il y a eu effraction des portes de la cuisine et de la réserve.

Grâce à la vidéosurveillance, on a pu constater qu'ils étaient 3 et que ce vol a eu lieu entre 23h15 et 23h35. Malheureusement, ils étaient en combinaison blanche, cagoulés avec des lampes frontales donc i reconnaissables.

Le maire informe également le Conseil que la fenêtre de l'atelier a été remplacée par un panneau de verre et des parpaings et qu'il a demandé à l'ouvrier de commune de mettre les barreaux aux fenêtres de la salle.

Il sera également nécessaire de changer les portes ou de mettre des grilles devant celles-ci ainsi que de poser une alarme.

### **VI – Locaux dans l'atelier**

Le maire rappelle au Conseil de la nécessité de créer des locaux dans l'atelier pour chaque association et pour un pour la mairie.

En effet, étant donné les sinistres que nous subissons, il est tant que chacun puisse enfermer de façon plus sûr son matériel, ses boissons ou autre.

Il est donc proposé que la commune s'occupe de créer les cloisons de chaque local (les parpaings sont déjà achetés) et que chaque association pose elle-même sa porte et aura ainsi sa propre clé.

De plus, il sera demandé à chaque association de contracter une assurance en cas de dégâts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité de créer les cloisons

**CHARGE** le maire de prévenir les associations pour les portes et l'assurance

## **VII – Prix de location de la salle polyvalente**

Le Maire,

**PROPOSE** au Conseil Municipal de revoir les prix de location de la salle polyvalente afin que ceux-ci comprennent le nettoyage qui sera fait après chaque location, et ce, à compter du 01 octobre 2009 :

	<b>RESIDENTS COMMUNE</b>	<b>EXTERIEURS COMMUNE</b>
<b>1 JOURNEE</b>	220 €	290 €
<b>2 JOURNEES</b>	290 €	405 €
<b>VIN D'HONNEUR</b>	170 €	180 €
<b>LOCATION Tables et chaises</b>	100 €	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de fixer les prix de location de la salle polyvalente à compter du 01 octobre 2009 tels qu'indiqués ci-dessus.

## **VIII – Responsable salle polyvalente**

Le maire informe le Conseil de la nécessité d'avoir un ou plusieurs responsables de la salle polyvalente.

En effet, avant et après chaque passage d'une association, il faudrait qu'un point soit fait par la personne responsable pour éviter tout problème de nettoyage.

Mmes HABSIGER, CARBONNELLE et M. ROUGE se proposent pour être responsable des associations et organiser ainsi un roulement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de nommer Mmes HABSIGER, CARBONNELLE et M. ROUGE comme responsables de la salle polyvalente.

## **IX – Vie du Pressoir**

Le maire propose au Conseil de faire vivre le Pressoir de façon permanente.

A cet effet, Michel Rougé, 1<sup>er</sup> adjoint, propose de mettre en place un musée du soldat de plomb sous vitrine ainsi qu'une galerie du peintre Pierre LIORET, appelé « peintre du Gâtinais ».

Cette exposition pourrait se tenir de mai à septembre de chaque année, la presse (écrite, visuelle et audio) étant prête à faire la publicité nécessaire pour que vive cette exposition.

Il est fait également proposition d'une exposition d'un autre peintre en décembre.

Aussi, il sera nécessaire de sécuriser le Pressoir pour l'accueil de ces tableaux ou figurines.

Une analyse de faisabilité devra être réalisée.

## **X – Accès pompiers**

Le maire présente au Conseil les demandes faites par les pompiers afin que les différents accès soient utilisables par leurs engins.

- Chemin des Martins : nécessité de faire un busage
- Chemin du Bois de Baslin : nécessité de faire une tranchée avec pose d'un regard d'un mètre de profondeur.
- Etang des Noues : nécessité de faire une tranchée avec pose d'un regard d'un mètre de profondeur.

## **XI – Taxe sur terrain agricole**

Le maire informe le Conseil qu'il est possible d'instaurer sur la commune une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un PLU.

La taxe s'applique aux cessions réalisées par les personnes physiques et les sociétés et groupements dont les terrains ont été classés constructibles depuis 18 ans et moins.

La taxe est assise sur un montant égal aux 2/3 du prix de cession du terrain, est égale à 10% de ce montant et est due par le cédant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à 10 voix pour et 1 abstention d'instaurer cette taxe.

## **XII – Questions diverses**

### **1/ Rétrocession voirie communale**

Le maire donne lecture au Conseil de courrier reçu de la société HAMOVAL nous informant qu'elle nous rétrocède à l'euro symbolique les parcelles de voirie suivantes afférentes aux logements sociaux :

- ZB 38 d'une superficie de 276 m<sup>2</sup>
- ZB 41 d'une superficie de 260 m<sup>2</sup>

Par ailleurs, il est convenu que les frais de notaire seront à la charge de la société HAMOVAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles de voirie suivantes afférentes aux logements sociaux :

- ZB 38 d'une superficie de 276 m<sup>2</sup>
- ZB 41 d'une superficie de 260 m<sup>2</sup>

**PREND NOTE** que les frais de notaire seront à la charge de la société HAMOVAL

### **2/ Vitraux**

Le maire informe le Conseil de la nécessité de restaurer les vitraux de l'église.

Le coût s'élèverait à environ 3 000 € H.T.

Il précise qu'il n'y a pas de reliquat de la souscription du Pressoir et qu'il conviendrait d'en ouvrir une nouvelle auprès de la Fondation du Patrimoine.

Il sera également possible d'obtenir une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de 40% du montant H.T et une du Conseil Général.

### **3/ Fête des anciens**

Le spectacle est donc prévu et réservé pour le 9 décembre après-midi.

#### **4/ Fête des enfants**

Le spectacle est donc prévu et réservé pour le 5 décembre après-midi avec les communes d'Ervaувille, Foucherolles et peut-être Bazoches.

La fête est scindée en deux :

- 0-6 ans à Ervaувille
- 7-10 ou 12 ans à Rozoy

Le prix de la prestation de chaque spectacle sera divisé par le nombre de communes participantes.

Il est convenu que pour le spectacle de Rozoy, les parents ne pourront pas être présents pour des raisons de place insuffisante dans la salle.

#### **5/ Eclairage**

Le maire informe le Conseil qu'il n'a pu être fait d'extension de l'éclairage public cette année puisque les subventions possibles dans la cadre du SIVOM pour ce projet ont été données à Courtenay pour réaliser les abords du Collège.

Un nouveau dossier sera déposé l'année prochaine.

#### **6/ Jumelage**

Le maire informe le Conseil que suite à l'inscription de notre commune sur un site, une commune d'Italie d'environ 3 000 habitants, Poggio Moiano, située à 50 kms de Rome, souhaiterait se jumeler avec nous.

Le maire se charge de correspondre avec le maire de cette commune pour avancer sur ce projet.

#### **7/ Elagage**

Le maire rappelle qu'il serait nécessaire de recenser tous les terrains où les câbles France Télécom et EDF passent dans les arbres.

La commune a donc été répartie entre chaque élu et chacun devra remettre à Véronique HABSIGER son état pour mercredi 07 octobre.

Aussi, une fois recensé chaque propriétaire, un courrier leur sera envoyé afin qu'il fasse le nécessaire pour élaguer leurs arbres.

#### **8/ Blason**

La maire informe le Conseil que le projet est au point mort pour l'instant faute de temps.

#### **9/ Etat des ponts**

Le maire demande à Richard Catalifaud de bien vouloir récupérer le dossier d'entretien des ponts auprès de Gérard Nicolas et qu'il le reprenne en mains afin que le nécessaire soit fait.

#### **10/ CCAS**

Anne-Sophie Carbonnelle informe le Conseil qu'elle a reçu M. X pour une demande d'aide faite par le Conseil Général afin que le CCAS se prononce sur une prise en charge de tout ou partie d'une facture due.

Elle précise que le dossier est en cours et qu'elle attend des informations complémentaires avant de réunir le CCAS.

#### **11/ Cessions des terrains**

Le maire informe le Conseil que le dossier de cessions de terrains pour les réserves incendie est en cours et devrait être signé bientôt.

## **12/ Four**

Le maire propose au Conseil que soit acheté un four pour la salle polyvalente afin d'améliorer la qualité de service lors des locations.

Le montant de ce four s'élève à 9 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité d'acheter ce four pour un montant de 9 000 € TTC

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

**CHARGE** le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2009.

## **13/ PLU**

Le maire informe le Conseil qu'une réunion de SIVOM est prévue le 15 octobre prochain avec l'architecte pour avancer sur le dossier du PLU.

## **14/ Etat des routes**

Le maire informe le conseil que les travaux d'entretien courant des routes doivent se faire courant octobre.

## **15/ Entretien du village**

Le maire fait un point sur l'état de l'entretien du village et met en avant le travail réalisé par l'ouvrier de commune qui, en plus de son activité habituelle, a participé à la restauration du pressoir et à la mise en sécurité de la salle polyvalente. Il annonce que les pommiers de la route de Pers, morts depuis plusieurs années, seront remplacés l'hiver prochain.

## **16/ Conseil municipal des jeunes**

Le maire propose au Conseil que soit mis en place un conseil municipal des jeunes.

Ce dernier est tout à fait d'accord et décide donc de travailler sur ce projet afin qu'il voit le jour dès que possible.

## **17/ Réparation épaveuse**

Le maire souhaite que soit réparée l'épaveuse et charge Richard Catalifaud de voir avec l'ouvrier de commune pour qu'un devis de réparation soit fait.

## **18/ Columbarium**

Annyck Deflesselles propose au Conseil que soit étudiée la possibilité de créer un columbarium au cimetière suite à la demande de certains administrés.

Le dossier sera étudié afin d'en connaître les coûts et les personnes éventuellement intéressées.

## **19/ Site internet**

Michel Rougé informe le Conseil qu'une demande a été faite aux parents de pouvoir utiliser les photos de leurs enfants sur le blog du site internet de la commune.

Or, certains parents ayant refusé, il sera précisé sur le site que ce blog ne peut vivre en raison de ce refus.

## **20/ Informatique**

Michel Rougé propose au Conseil que soit acheté par la commune un ordinateur portable qui servira à la maintenance du site Internet du Village.

Le Conseil donne son accord pour cet achat.

## **21/ Demande de subvention**

Pour des nécessités de service, le maire propose au Conseil que soit acheté un ordinateur portable. Le montant de cet ordinateur ne devra pas dépasser 1 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité d'acheter un ordinateur portable pour un montant maximum de 1 000 € TTC  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation  
**CHARGE** le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2009.

## **22/ Aire de jeu**

Après la mise en place de la table de ping-pong pour les grands, Anne-Sophie Carbonnelle propose que soit installée une aire de jeu pour les jeunes enfants.

Le Conseil n'est pas contre mais souhaite que soit étudié le coût de cette installation mais également la responsabilité de la mairie et plus précisément celle du maire en cas d'accident.

## **23/ Plateau EPS**

Richard Catalifaud signale qu'il manque du grillage autour du plateau d'EPS.  
Le Conseil décide d'en acheter et demandera à l'ouvrier de commune de le poser.

## **24/ Association**

Anne-Sophie Carbonnelle informe la création d'une association sur la commune à l'initiative de Pascal Philippot.

Cette association a pour but de développer le jazz de qualité sur la commune en organisant 2 concerts par an à l'église de Rozoy (en mai-juin et en septembre).

Cette association s'appelle Les Musicales du Bocage Gâtinais.

La séance est levée à 22 heures.